RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00440
Numéro SIREN : 440 606 606
Nom ou dénomination : A HARTRODT FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2013 sous le numéro de dépôt 7766

7766

GREFFE
10 AVR. 2013
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

a. hartrodt france
S.A.S.U. au capital de 750.000 €
Siège social : Avenue Général de Gaulle
Centre d'Activités de Rosny II
93110 ROSNY SOUS BOIS

440 606 606 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 11 JANVIER 2013

L'an deux mil treize et le vendredi onze janvier,

Le soussigné **Jens ROEMER**, agissant en qualité de représentant de la société "**a. hartrodt belgium**", associé unique de la société "**a. hartrodt france**", société par actions simplifiée, au capital de 750.000 € et président non associé de la société.

A préalablement exposé ce qui suit :

Compte tenu de sa place dans le groupe Hartrodt et des obligations de contrôles divers et variés qui en découlent, il semble nécessaire d'avoir des co-commissaires aux comptes.

Il convient, par conséquent, de statuer sur cette question.

Puis a pris les décisions suivantes relatives :

- A la nomination de co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Et aux pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités,

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer comme co-commissaires aux comptes, pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018 :

Titulaire : la société GESTIONPHI, dont le siège social est fixé à PARIS 75008 - 42-44, rue de Washington, immeuble Artois,

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre CARO, exerçant à PARIS 75008 - 42-44, rue de Washington, immeuble Artois,

tous deux inscrits auprès de la compagnie des commissaires aux comptes et près la cour d'appel de PARIS.

Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny : dépôt N°7766 en date du 10/04/2013

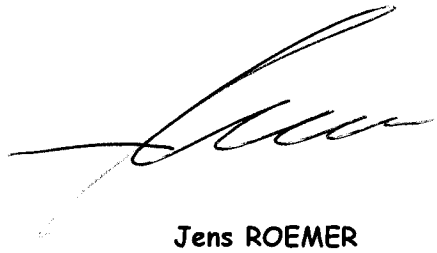
DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original du présent procès-verbal, de l'avis de la publication des présentes nominations et des lettres d'acceptation de fonction des co-commissaires aux comptes qui viennent d'être nommés afin d'effectuer toutes les formalités obligatoires.

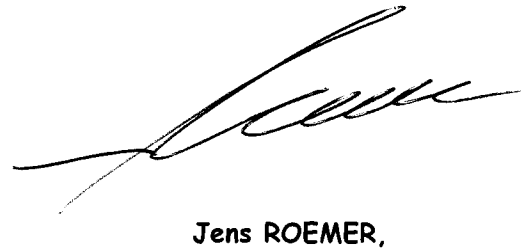
-=-=-=-=-=-=-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur ROEMER, tant en sa qualité de Président de la société que de Président de la société **"a. hartrodt belgium"**, associé unique.



Jens ROEMER
Président de la société



Jens ROEMER,
Pour la société **"a. hartrodt belgium"**